

AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONDITION DE DIPLÔME
De conducteur d'automobile (F/H)
Ouvert à partir du 19 janvier 2027
50 POSTES

Un recrutement sans condition de diplôme **de conducteur·rice d'automobile tous permis** de la Commune de Paris est organisé à partir du 19 janvier 2027.

CONTEXTE

La Ville de Paris vous offre des possibilités d'effectuer une carrière particulièrement intéressante en termes de responsabilités et de formation. Selon vos compétences, votre formation, vos aspirations, votre expérience, vous pourrez tout au long de votre parcours professionnel.

- Vous former ;
- Évoluer hiérarchiquement ou effectuer des mobilités géographiques tout en restant dans la capitale ;
- Travailler dans un esprit de collaboration visant l'intérêt commun ;
- Concilier votre vie professionnelle et votre vie privée.

Tous les talents et les diversités de parcours sont bienvenus.

DESCRIPTION DU POSTE ET CONDITIONS D'EXERCICES

Les conducteur·rice·s d'automobile exercent leurs missions :

- **À la direction de la propreté et de l'eau (DPE)**, plus précisément la section des moyens mécaniques (SMM) pour la conduite de benne à ordures, laveuses et aspiratrices de chaussées, amplirolls, saleuses, pour la collecte de déchets et interventions particulières : neige, manifestations, entretien des chaussées et trottoirs.

Ou

- **À la direction de l'immobilier, de la logistique et des transports (DILT)**, plus précisément le service technique des transports automobiles municipaux (STTAM) pour conduire tous types de véhicule (légers, poids lourds, cars) en qualité de chauffeur (H/F) à ce titre, chargement et déchargement du véhicule confié.

CONDITIONS POUR POSTULER

Ce recrutement est ouvert aux candidat·e·s remplissant, au plus tard à la date du 19 janvier 2027, les conditions générales d'accès à la fonction publique.

- Être de nationalité française ou ressortissant·e d'un État membre de l'Union Européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen, de la Confédération Suisse, de la Principauté de Monaco ou de la Principauté d'Andorre ;
- Jouir de ses droits civiques ;
- Posséder un bulletin n°2 du casier judiciaire dépourvu de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction ;
- Remplir les conditions d'âge légales pour travailler ;
- **ÊTRE TITULAIRE DE TOUS LES PERMIS : B, BE, C, CE, D, DE** sans restriction de tonnage.

MODALITÉS DES ÉPREUVES

Le recrutement comprend les épreuves suivantes :

Épreuves d'admissibilité

- Rédaction d'un constat et recherche d'itinéraire à partir d'un dossier remis au·à la candidat·e (durée 1h30 coefficient 3) ;
- Vérification des connaissances se rapportant aux fonctions. Elle comprendra des exercices de calcul appliqué à l'emploi et pourra prendre la forme de questionnaire à choix multiple, fiches techniques, tableaux, diagrammes, schémas ou croquis et questions à réponse courte (durée 1h00 coefficient 2).

Épreuve d'admission (uniquement pour les candidats admissibles à l'issue des résultats d'admissibilité). Une épreuve orale - entretien de motivation et de vérification de l'aptitude à tenir l'emploi d'une durée de 15 minutes.

En introduction, la commission vous demandera de vous présenter en abordant les points suivants :

- Votre parcours professionnel ;
- Les compétences acquises ;
- Vos motivations à rejoindre la Ville de Paris sur les missions de conducteur·rice.

Il vous est conseillé de préparer votre présentation et de réviser les points suivants : les missions d'un·e conducteur·rice tous permis à la Ville de Paris, les droits et devoirs des fonctionnaires, l'organisation de la Ville de Paris. Vous trouverez toutes ces informations sur le site de la Ville de Paris et sur la fiche fonctions jointe à votre convocation pour l'épreuve orale.

Les résultats des épreuves seront affichés à une date précisée ultérieurement sur les panneaux extérieurs de la Direction des Ressources Humaines - 2 rue de Lobau - 75004 Paris et sur www.paris.fr/recrutement.

Vous devrez également satisfaire à **des examens psychotechniques professionnels et médicaux particuliers** et être en possession d'un permis français pour être admis·e·s. Les lauréat·e·s recruté·e·s seront nommé·e·s stagiaires puis titularisé·e·s au bout d'un an si leur manière de servir a donné satisfaction. Pour être nommé·e·s, ils·elles devront fournir les justificatifs attestant qu'ils·elles remplissent les conditions générales d'accès à la fonction publique mentionnées ci-dessus.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Il convient de vous inscrire du **16 novembre au 04 décembre 2026**.

Exclusivement par internet sur le site : [Rejoignez la ville de Paris - Accueil](#)

Devront être **impérativement** joints les documents suivants :

- Votre carte nationale d'identité ;
- Un curriculum vitae détaillé indiquant notamment les éléments complets d'état civil, le niveau d'études, les formations suivies et les emplois occupés en précisant leur durée ; (il vous est possible d'utiliser le modèle CV permettant de présenter votre parcours professionnel à remplir, téléchargeable sur www.paris.fr/recrutement ;
- **Une copie de votre permis recto-verso indiquant l'obtention de l'ensemble des permis B, BE, C, CE, D, DE.**

Les candidat·e·s reconnu·e·s travailleur·euse·s en situation de handicap nécessitant des aménagements d'épreuves, doivent joindre un certificat médical récent établi par un médecin agréé·e précisant la nature des aménagements d'épreuves (<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/listes-de-medecins-agrees-en-ile-de-france>).